



P.P. CH – 2053 Cernier – Poste CH SA

Aux parents de

DATE 11 janvier 2024
TRAITE PAR Jérémy Bachmann
TEL DIRECT 032 886 56 34
EMAIL pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch
REFERENCE TH 675886

ACCUEIL PARASCOLAIRE - OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Madame, Monsieur,

Les structures d'accueil parascolaire communales de Val-de-Ruz accueillent les élèves des années 1 à 6, et les enfants des degrés 7 et 8 dans la limite des places disponibles, au sein de l'accueil du lieu de domicile ou de scolarisation.

Dès à présent, vous avez la possibilité d'inscrire votre ou vos enfant(s) pour la rentrée d'août 2024.

Pour se faire, vous êtes priés de compléter correctement et entièrement le formulaire en ligne se trouvant sur notre site internet communal : www.val-de-ruz.ch, rubrique « Vie quotidienne – Ecoles et accueil – Structure d'accueil ». L'inscription se fait pour la première fois depuis une plateforme en ligne, nous comptons vivement sur votre précieuse collaboration et indulgence. En cas de besoin, une « marche à suivre » est à votre disposition.

Sous cette même rubrique, vous trouverez également les documents en lien au fonctionnement des accueils parascolaires communaux, dont nous vous prions de prendre impérativement connaissance. En effet, par votre validation du formulaire d'inscription en ligne, vous vous engagez, ainsi que votre enfant, à y respecter tous les points.

Le délai d'inscription est fixé **au vendredi 23 février 2024**. Passé ce délai, vous aurez toujours la possibilité de remplir notre formulaire en ligne mais votre demande sera directement placée sur liste d'attente.

Un courrier de confirmation mentionnant les plages horaires disponibles selon vos demandes vous parviendra dès que le planning 2024-2025 aura été établi, soit courant avril prochain. Celui-ci contiendra également la liste des affaires personnelles à nous remettre pour votre enfant au moment de sa prise en charge dans nos structures.



L'inscription de votre ou vos enfant(s) sera **effective** uniquement lorsque vous aurez reçu le courrier de confirmation et une fois que l'ensemble des affaires personnelles de votre ou vos enfant(s) nous aura été remis.

Des frais administratifs de CHF 50.00 pour le premier enfant, CHF 40.00 pour le deuxième enfant et CHF 30.00 pour le troisième enfant et suivants sont facturés chaque année.

Si pour une plage horaire donnée, le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles, les admissions sont effectuées selon l'ordre de priorité suivant (Art. 3.1.6 de la directive relative au fonctionnement des accueils parascolaires de Val-de-Ruz) :

- a) le représentant légal ou les deux représentants légaux exercent une activité rémunérée coïncidant avec la plage horaire souhaitée ;
- b) l'âge de l'enfant ;
- c) l'enfant était déjà admis à l'accueil l'année scolaire précédente ;
- d) un membre de la fratrie de l'enfant est déjà admis à l'accueil ;
- e) traitement au cas par cas par l'unité administrative.

La date de retour du formulaire en ligne n'est pas un critère d'attribution des places pour autant qu'il ait été retourné dans les délais !

Pour votre information, les horaires du cycle 1 sont uniformisés de la manière suivante :

- 1H : école le matin uniquement, du mardi au vendredi
- 2H : école le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que les lundis et vendredis après-midis
- 3 et 4H : école tous les matins ainsi que les lundis et vendredis après-midi + les mardis ou jeudis après-midis en fonction de la répartition des demi-groupes

Nous nous permettons de vous préciser les points suivants afin que les responsables des structures puissent préparer au mieux cette ouverture :

- Une réinscription doit nous être adressée, même si votre ou vos enfant(s) a(ont) fréquenté la structure durant l'année 2023-2024. Nous ne tiendrons pas compte des éventuelles inscriptions « provisoires » faites au début de cette année scolaire, mais uniquement de celle(s) que vous rendrez du 15 janvier au 23 février 2024.
- Nous vous rendons attentifs qu'en fonction du nombre d'élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années inscrits les lundis et les mercredis matin, et afin d'assurer une prise en charge de qualité, les enfants pourront être rassemblés dans une ou deux structures communales. Dans ce cas, ils seront toujours pris en charge ce jour-là dans le même accueil parascolaire où il vous appartiendra de les déposer et de venir les chercher. Des informations détaillées vous parviendront dès que nous aurons reçu toutes les inscriptions et une fois les plannings réalisés.



- Les structures ne sont pas ouvertes durant les vacances scolaires. Cependant, vous avez la possibilité de placer votre ou vos enfant(s) auprès des accueils subventionnés suivants : « Les P'tits-Flocons » à Dombresson et « Bougillon ensemble » à Coffrane. Ceux-ci pourront accueillir votre ou vos enfant(s) dans la limite des places disponibles durant ces périodes. Pour toute question y relative vous pouvez joindre les responsables, Mme Nahidud AMAYA GOMEZ, au 032 852 06 07 pour « Les P'tits-Flocons » et Mme Cindy KIPFER, au 032 859 11 51 pour « Bougillon ensemble ».

En espérant que vous réserverez un accueil favorable à notre courrier, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ACCUEIL PRE ET PARASCOLAIRE
L'administrateur

J. Bachmann

Mémo :

Secrétariat, 032 886 56 34 – pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch

La Bornicantine, G. Canu, 032 886 57 34 – gwendoline.canu@ne.ch

La Fontaine Enchantée, M. Storrer, 079 174 08 09 – megane.storrer@ne.ch

Para'Chouette, J. Challandes, 079 173 80 76 – jessica.challandes@ne.ch

Le PasSage, S. Bracelli, 032 886 57 33 – stephanie.bracelli@ne.ch

Tables de midi de Cernier et Chézard-Saint-Martin, S. Bracelli, 032 886 56 57 33 – stephanie.bracelli@ne.ch

Le Côtillon, S. Raone, 032 534 41 28 – sophie.raone@ne.ch

Au Pays du Moulin, L. Kupper, 032 740 19 84 – laila.kupper@ne.ch

Les Charbonnières, M. Gindraux, 032 886 57 32 – melinda.gindraux@ne.ch